

Annonce événementielle au sens de l'art. 53 RC

Leclanché annonce l'extension du délai de publication du rapport annuel 2023 et publie ses chiffres clés 2023 non audités.

YVERDON-LES-BAINS, Suisse, 30 avril 2024 - Dans sa décision du 29 avril 2024, SIX Exchange Regulation SA a approuvé une extension du délai de publication du rapport annuel 2023 de Leclanché (SIX : LECN) jusqu'au 31 mai 2024.

La société a demandé un délai supplémentaire pour soumettre son rapport annuel 2023. Cette demande fait suite à d'importantes optimisations internes réalisées l'année dernière, qui ont considérablement amélioré le modèle de valeur et le cadre financier de la société. Les comptes consolidés de 2023 comprennent désormais trois nouvelles entités, chacune avec son propre jeu de comptes, ce qui nécessite un processus de consolidation plus complexe que les années précédentes.

Ces améliorations stratégiques comprennent la transformation de l'unité d'affaires spécialisée de Leclanché en une filiale à part entière, Leclanché SBS SA, et la création de Leclanché Technologies SA. Cette nouvelle filiale consolide tous les droits de propriété intellectuelle et les brevets de la société, facilitant la réévaluation de ces actifs au sein d'une IP box, avec effet au 1er janvier 2024.

En outre, Leclanché a réorganisé son implication dans un projet solaire et de stockage clé à Saint-Kitts par le biais de Leclanché St Kitts Energy Holding Ltd. Suite à un accord central conclu l'année dernière avec son partenaire de l'époque, Leclanché est devenu l'unique propriétaire de cette société à but spécifique.

Leclanché publie ses chiffres financiers clés non audités pour l'année 2023 :

En 2023, le revenu consolidé de la société a atteint CHF 18,7 millions, les revenus des clients atteignant CHF 17,1 millions, marquant une augmentation notable par rapport aux CHF 7,8 millions rapportés au premier semestre de l'année. Malgré une légère baisse des revenus comptabilisés selon les normes IFRS par rapport à 2022, il est important de souligner les 2,8 millions de francs suisses de revenus différés nets¹ figurant au bilan. Cela représente des montants supplémentaires facturés aux clients qui ne sont pas encore comptabilisés en tant que revenus, ce qui souligne sa gestion financière prudente.

La société a enregistré une perte nette non auditée de (67,5) millions de francs suisses pour l'année, ce qui représente une amélioration substantielle par rapport à la perte de (85,6) millions de francs suisses enregistrée en 2022. Cette amélioration est principalement due à la réduction des coûts d'exploitation et de financement.

¹ Les produits différés nets sont définis comme la différence entre les engagements contractuels et les actifs contractuels.

COMMUNIQUÉ AD HOC

Le bilan est resté stable au 31 décembre 2023, le total des actifs passant de 90,8 millions de francs suisses en 2022 à 108,5 millions de francs suisses. Cette stabilité financière témoigne de la planification prudente et stratégique.

L'engagement continu de la société en faveur de la croissance et de l'innovation continue de propulser son succès et de jeter les bases d'opportunités futures. Le conseil d'administration reste optimiste quant à la capacité de l'entreprise à générer de la valeur pour ses actionnaires et à favoriser une croissance durable.

Dans sa décision du 29 avril 2023, SIX Exchange Regulation SA a demandé à Leclanché d'insérer l'extrait ci-dessous dans cette annonce ad hoc :

I. La demande d'exemption de Leclanché (Émetteur) datée du 26 avril 2024 concernant une extension du délai de publication de son rapport annuel 2023 et de dépôt de ce rapport auprès de SIX Exchange Regulation SA est accordée jusqu'au 31 mai 2024 au plus tard est accordée avec la réserve suivante (lit. a) et aux conditions suivantes (lit. b) :

a. SIX Exchange Regulation SA se réserve le droit de suspendre le négoce des actions nominatives de l'émetteur si son rapport annuel 2023 n'est pas publié conformément aux dispositions relatives à la publicité ad hoc (art. 53 du Règlement de cotation [RC] en relation avec la Directive sur la publicité ad hoc [DAH]) et n'est pas déposé auprès de SIX Exchange Regulation SA au plus tard le vendredi 31 mai 2024, à 23h59 HEC.

b. Leclanché est tenu de publier un avis conformément aux dispositions sur la publicité ad hoc (art. 53 LR en relation avec le DAH) concernant cette décision jusqu'au le mardi 30 avril 2024, à 7h30 CET, au plus tard. L'avis doit contenir :

- la reproduction inaltérée du libellé du para. I. de la présente décision, placée bien en évidence ;*
- les motifs de la requête de l'émetteur demandant une prolongation du délai pour publier son rapport annuel 2023 et pour déposer ce rapport auprès de SIX Exchange Regulation SA;*
- les chiffres clés non audités tels que les revenus nets, l'EBITDA, l'EBIT, le bénéfice/la perte, le total du bilan, les capitaux propres, etc. le total du bilan, les capitaux propres, etc. pour les résultats annuels 2023.*

Pour plus d'informations, écrivez à info@leclanche.com ou visitez www.leclanche.com.



COMMUNIQUÉ AD HOC

A propos de Leclanché

Leclanché est un fournisseur leader mondial de solutions de stockage d'énergie à faible empreinte carbone basées sur la technologie des cellules lithium-ion. Fondée en 1909 à Yverdon-les-Bains, en Suisse, l'histoire et l'héritage de Leclanché sont ancrés dans l'innovation en matière de batteries et de stockage d'énergie. La culture suisse de précision et de qualité de l'entreprise, ainsi que ses installations de production en Allemagne, font de Leclanché le partenaire de choix des entreprises qui recherchent les meilleures performances en matière de batteries et qui sont à l'origine de changements positifs dans la manière dont l'énergie est produite, distribuée et consommée dans le monde entier. Leclanché est organisé en trois unités d'affaires : solutions de stockage d'énergie, solutions d'e-mobilité et systèmes de batteries spécialisés. La société emploie actuellement plus de 350 personnes avec des bureaux de représentation dans huit pays à travers le monde. Leclanché est cotée à la bourse suisse (SIX : LECN). SIX Swiss Exchange : ticker symbol LECN | ISIN CH 011 030 311 9

Clause de non-responsabilité

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations prospectives relatives aux activités de Leclanché, qui peuvent être identifiées par une terminologie telle que "stratégique", "proposer", "introduire", "sera", "planifié", "attendu", "engagement", "s'attend", "fixer", "préparer", "plans", "estimations", "vise", "serait", "potentiel", "en attente", "estimé", "proposition", ou des expressions similaires, ou par des discussions exprimées ou implicites concernant la montée en puissance de la capacité de production de Leclanché, les applications potentielles des produits existants, ou concernant les revenus potentiels futurs de ces produits, ou les ventes ou revenus potentiels futurs de Leclanché ou de l'une de ses unités d'affaires. Vous ne devriez pas accorder une confiance excessive à ces déclarations. De telles déclarations prospectives reflètent le point de vue actuel de Leclanché concernant des événements futurs et impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent entraîner une différence matérielle entre les résultats réels et les résultats futurs, les performances ou les réalisations exprimées ou sous-entendues par de telles déclarations. Il n'y a aucune garantie que les produits de Leclanché atteindront des niveaux de revenus particuliers. Il n'y a pas non plus de garantie que Leclanché, ou l'une des unités d'affaires, atteindra des résultats financiers particuliers.

Contacts

Contacts médias :

Suisse / Europe :

Thierry Meyer

T : +41 (0) 79 785 35 81

E-mail : tme@dynamicsgroup.ch

Allemagne :

Christoph Miller

T : +49 (0) 711 947 670

E-mail : leclanche@sympra.de

Contact investisseurs :

Pasquale Foglia / Pierre Blanc

T : +41 (0) 24 424 65 00

E-mail : invest.leclanche@leclanche.com

